



## Séance du Conseil Syndical du SMBAA

En date du 15 Avril 2025 à 18 H 00

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Avril 2025 à 18 h 00, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au siège du syndicat à Beaufort en Anjou sous la présidence de M. Patrice PEGE, Président du SMBAA.

#### Etaient présents :

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire	Monsieur	Jeannick	CANTIN
	Monsieur	Patrice	PEGE
	Monsieur	Christian	RUULT
	Monsieur	Pierre Yves	DEMION
Communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe	Monsieur	Paul	RABOUAN
Communauté de Communes Baugeois Vallée	Monsieur	Franck	RABOUAN
	Monsieur	Jean-Claude	CHAUSSEPIED
	Monsieur	Alain	DOZIAS
	Monsieur	Francis	CHAMPION
Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire	Monsieur	Gilles	PELLE
	Monsieur	Pierre	NION
Communauté de Communes Chinon-Vienne-Loire			
Communauté Urbaine Angers Loire Métropole	Monsieur	Didier	ROUGER
DEPARTEMENT 49			

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 09 Avril 2025, le Conseil Syndical a été à nouveau convoqué le mardi 15 Avril 2025 à 18 H 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

**Etaient excusés ou absents :**

Monsieur Christophe CARDET – Monsieur Jean-Philippe RETIF – Monsieur Thierry PAPOT – Monsieur Eric POHER – Monsieur Thierry LHUILLIER – Monsieur Laurent NIVELLE – Monsieur Jean-Pierre BEAUDOIN – Madame Amélie MENARD – Monsieur Franck RUAULT – Monsieur Pierre DAVID – Monsieur Benoît BARANGER – Monsieur Xavier DUPONT – Monsieur William BOUCHER – Monsieur Sébastien BOUSSION – Monsieur Pierre Noël MEIGNAN – Monsieur Jean-Paul PAVILLON – Monsieur Jean-Charles PRONO – Madame Elodie JEANNETEAU – Monsieur Guy BERTIN

**Assistait également :**

Arnaud **DECAS** – Directeur du SMBAA

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Claude CHAUSSEPIED

La présentation de ce conseil syndical est disponible sur le site internet :  
<https://www.sage-authion.fr/download/7608/?tmstv=1704447289>

Le Président rappelle l'annulation du Conseil Syndical en date du 09 avril 2025, faute de disposer du quorum, et son report à ce jour. Il rappelle la nécessité d'implication de chacun, la contrainte calendaire pour le vote du budget mais conçoit que cette période (vacances scolaires) était peu favorable.

Pour compléter ses propos introductifs, il fait part aux membres du Conseil syndical de son étonnement sur des propos qui lui sont relayés, à savoir une fusion du SYDEVA et du SMBAA à l'étude (la direction du SMBAA et lui-même n'étant pas au courant).

Il rappelle que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour et n'est pas en adéquation avec les dernières décisions prises, à savoir une séparation de la direction mutualisée depuis octobre 2023 pour des raisons d'éclaircissement et de cohérence dans l'exercice de nos compétences (l'ancienne direction ayant soulevée à plusieurs reprises la difficulté de positionnement SYDEVA/SMBAA sur certains sujets).

Il appuie ses propos en précisant que les premiers éléments de l'audit interne tendent à appuyer ces décisions récentes.

## **POINT N°1 : INFORMATIONS DIVERSES**

Le Président informe sur les divers points :

- Point agenda :

**Annulation du prochain bureau syndical : 21 mai 2025**

Prochain conseil syndical : 25 juin 2025

- Remplacement pour congés maternité

Amal SEBAI : **Abdelhak SENOUCI (24/03)**

Anastasia SELLIER : **Théo CARLUCCI (15/05)**

- Siège social : Premier retour de la banque des territoires

- 25 ans : 3.66%

- 30 ans : 3.63%

- ✓ Elle recommande en général de ne pas aller au-delà de 30 ans pour des travaux de rénovation.

- Candidature « Solutions fondées sur la nature » du plan EAU

Confirmation du ministère de la présélection du projet du Lathan

- Travaux 2023-2025 sur le Lathan – Moulin Chanteloup

Le Président rappelle que le scénario proposé a été travaillé par Ralph CLARKE et Arnaud DECAS au regard des compétences internes et de la complexité de sollicitation d'un bureau d'études (temporalité, financier, ...). Des échanges ont lieu sur l'organisation des travaux 2025 sur le Lathan, dans l'attente d'un retour du propriétaire de moulin sur le scénario ajusté de travaux.

- Problématique au droit du clapet de la station de la Méniéré

Le Président rappelle le fonctionnement de ce complexe hydraulique. Les membres du Conseil Syndical s'interrogent sur la prise en charge du diagnostic et des travaux à venir en sachant qu'une délibération du SMBAA a été prise début 2023 pour la rétrocession de cet ouvrage au SYDEVA sous l'ancienne direction mutualisée SMBAA/SYDEVA et après accord entre le Président du SYDEVA et du SMBAA. Des frais ont déjà été engagés par le SMBAA pour une rétrocession en bonne et due forme.

Le Président informe les membres du Conseil syndical que le SYDEVA a pris la décision de reprendre en gestion leurs clapets hydrauliques sur l'Authion du Gué de Fresnes au Pont Bourguignon. Aussi, à la demande de la direction du SYDEVA, toute sollicitation de gestion de ces clapets hydrauliques par la profession agricole devra être redirigée vers le technicien du SYDEVA en charge de cette thématique.

Le Président fait part de la nécessaire adéquation et cohérence de gestion entre l'Authion et les canaux. Une réunion technique entre le SMBAA et le SYDEVA est organisée fin avril.

- Réponse aux courriers de l'association ARCA
- Réunion annuelle des Présidents de syndicats de bassin et CLE du Maine-et-Loire

#### **POINT N°2 : DÉLIBÉRATION 2025\_CS\_06 – APPROBATION DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2025**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité

#### **POINT N° 3 : DELIBERATION 2025\_CS.07 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DU SMBAA**

Monsieur Denis TRILLOT, en tant que comptable public du Service de Gestion Comptable de Baugé en Anjou dont dépend le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents, a dressé le Compte de Gestion du budget principal pour l'année 2024.

Le Compte de Gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2024.

#### **RESULTATS CUMULES DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET GENERAL 2024**

	<b>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>RESULTAT de l'EXERCICE 2024</b>	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	850 041.17 €	-28 672.32 €	821 368.85 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	80 416.32 €	143 850.95 €	224 267.27 €
<b>TOTAUX</b>	<b>930 457.49 €</b>	<b>115 178.63 €</b>	<b>1 045 636.12 €</b>

#### **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL 2024**

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>BUDGETISE</b>	<b>REALISE</b>
<b>RECETTES</b>	5 813 336.17 €	2 622 559.35 €
<b>DEPENSES</b>	5 440 466.00 €	2 651 231.67 €
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>372 870.17 €</b>	<b>- 28 672.32 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGETISE	REALISE
RECETTES	816 263.32 €	333 407.15 €
DEPENSES	453 201.00 €	189 556.20 €
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>363 062.32 €</b>	<b>143 850.95 €</b>

Les résultats du Compte de Gestion 2024 sont en concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2024 qui est soumis au cours de cette même séance.

*Après concertation, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :*

- D'approuver le Compte de Gestion 2024 du budget principal dressé par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Baugé en Anjou,
- D'autoriser le Président à signer le Compte de Gestion 2024 du budget principal.

## POINT N° 4 : DELIBERATION 2025\_CS\_08 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE RSTRI

Monsieur Denis TRILLOT, en tant que comptable public du Service de Gestion Comptable de Baugé en Anjou dont dépend le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents, a dressé le Compte de Gestion du budget annexe RSTRI pour l'année 2024.

Le Compte de Gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2024.

### RESULTATS CUMULES DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET ANNEXE RSTRI 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT de l'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLOTURE 2024
FONCTIONNEMENT	180 679.26 €	36 715.82 €	<b>217 395.08 €</b>
INVESTISSEMENT	- 71 300.21 €	230 994.28 €	<b>159 694.07 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>109 379.05 €</b>	<b>267 710.10 €</b>	<b>377 089.15 €</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE RSTRI 2024

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGETISE	REALISE
RECETTES	749 872.26 €	568 447.33 €
DEPENSES	665 842.00 €	531 731.51 €
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>84 030.26 €</b>	<b>36 715.82 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGETISE	REALISE
<b>RECETTES</b>	462 189.00 €	377 324.38 €
<b>DEPENSES</b>	358 888.21 €	146 330.10 €
<b>RESULTAT 2024</b>	<b>103 300.79 €</b>	<b>230 994.28 €</b>

Les résultats du Compte de Gestion 2024 sont en concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2024 qui est soumis au cours de cette même séance.

*Après concertation, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :*

- **D'approuver le Compte de Gestion 2024 du budget annexe RSTRI dressé par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Baugé en Anjou,**
- **D'autoriser le Président à signer le Compte de Gestion 2024 du budget annexe RSTRI**

### POINT N°5 – DELIBERATION 2025\_CS\_09 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DU SMBAA

Le Vice-Président propose d'examiner le Compte Administratif 2024 du Budget Principal du SMBAA tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

**Rappel du BP 2024 avec intégration des Décisions Modificatives.**

BUDGET 2024 REDEFINI AVEC DECISIONS MODIFICATIVES	Dépenses	Recettes	Balance
<b>INVESTISSEMENT</b>	453 201.00 €	816 263.32 €	<b>363 062.32 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	5 440 466.00 €	5 813 336.17 €	<b>372 870.17 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>5 893 667.00 €</b>	<b>6 629 599.49 €</b>	<b>735 932.49 €</b>

### Compte Administratif 2024

CA 2024	Dépenses	Recettes	Balance	Résultats antérieurs	Solde global
<b>INVESTISSEMENT</b>	189 556.20 €	333 407.15 €	<b>143 850.95 €</b>	80 416.32 €	<b>224 267.27 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 651 231.67 €	2 622 559.35 €	<b>-28 672.32 €</b>	850 041.17 €	<b>821 368.85 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>2 840 787.87 €</b>	<b>2 955 966.50 €</b>	<b>115 178.63 €</b>	<b>930 457.49 €</b>	<b>1 045 636.12 €</b>

Ces éléments sont en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public.  
Après présentation du Compte Administratif 2024 du Budget Principal, le Président sort et ne prend pas part au vote.

**Après concertation, les membres du Conseil Syndical décident, par 11 pour, 0 abstention, 0 contre**

- **D'approuver le Compte Administratif 2024 du Budget Principal du SMBAA**

**POINT N° 6 – DELIBERATION 2025\_CS\_10 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE RSTRI**

Le Vice-Président propose d'examiner le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe du RSTRI tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

**Rappel du BP 2024 avec intégration des Décisions Modificatives.**

BUDGET RSTRI 2024 REDEFINI APRES DECISIONS MODIFICATIVES	Dépenses	Recettes	Balance
FONCTIONNEMENT	665 842.00 €	749 872.26 €	<b>84 030.26 €</b>
INVESTISSEMENT	358 888.21 €	462 189.00 €	<b>103 300.79 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>1 024 730.21 €</b>	<b>1 212 061.26 €</b>	<b>187 331.05 €</b>

**Compte Administratif 2024**

CA 2024	Dépenses	Recettes	Balance	Excédents antérieurs	Solde global
FONCTIONNEMENT	531 731.51 €	568 447.33 €	<b>36 715.82 €</b>	180 679.26 €	<b>217 395.08 €</b>
INVESTISSEMENT	146 330.10 €	377 324.38 €	<b>230 994.28 €</b>	-71 300.21 €	<b>159 694.07 €</b>
<b>RESULTAT DE CLÔTURE</b>	<b>678 061.61 €</b>	<b>945 771.71 €</b>	<b>267 710.10 €</b>	<b>109 379.05 €</b>	<b>377 089.15 €</b>

Ces éléments sont en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Comptable Public.

Après présentation du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe RSTRI, le Président sort et ne prend pas part au vote.

**Après concertation, les membres du Conseil Syndical décident, par 11 pour, 0 abstention, 0 contre**

- **D'approuver le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe RSTRI**

**POINT N° 7 – DELIBERATION 2025\_CS\_11 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE RSTRI**

Le Président expose :

**BUDGET GENERAL**

Suite à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal du SMBAA qui présente un solde excédentaire en section de fonctionnement et un solde excédentaire en section d'investissement :

CA 2024	Dépenses	Recettes	Balance	Résultats antérieurs	Solde global
<b>INVESTISSEMENT</b>	189 556.20 €	333 407.15 €	<b>143 850.95 €</b>	80 416.32 €	<b>224 267.27 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 651 231.67 €	2 622 559.35 €	<b>-28 672.32 €</b>	850 041.17 €	<b>821 368.85 €</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>2 840 787.87 €</b>	<b>2 955 966.50 €</b>	<b>115 178.63</b>	<b>930 457.49</b>	<b>1 045 636.12</b>

Au vu de ces résultats, il y a lieu d'affecter les excédents de fin de clôture 2024.

#### **BUDGET ANNEXE RSTRI**

Suite à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe RSTRI qui présente un solde excédentaire en section de fonctionnement et un solde excédentaire en section d'investissement :

CA 2024	Dépenses	Recettes	Balance	Excédents antérieurs	Solde global
<b>FONCTIONNEMENT</b>	531 731.51 €	568 447.33 €	<b>36 715.82 €</b>	180 679.26 €	<b>217 395.08 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	146 330.10 €	377 324.38 €	<b>230 994.28 €</b>	-71 300.21 €	<b>159 694.07 €</b>
<b>RESULTAT DE CLÔTURE</b>	<b>678 061.61 €</b>	<b>945 771.71 €</b>	<b>267 710.10 €</b>	<b>109 379.05 €</b>	<b>377 089.15 €</b>

Au vu de ces résultats, il y a lieu d'affecter les excédents de fin de clôture 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe RSTRI du SMBAA.

**Après concertation, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :**

- **De reporter, en investissement, sur le budget principal du SMBAA 2025, l'excédent de la section d'investissement de 2024 du SMBAA soit 224 267.27 € ;**
- **De reporter en section de fonctionnement du budget principal 2025 du SMBAA, la somme de 821 368.85 € ;**
- **De reporter, en investissement, sur le budget annexe RSTRI 2025, l'excédent d'investissement de 2024 soit 159 694.07 € ;**
- **De reporter en section de fonctionnement du budget 2025 du RSTRI, la somme de 217 395.08 € ;**

#### **POINT N° 8 – DELIBERATION 2025\_CS\_12 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE RSTRI 2025 DU SMBAA**

**Le Président expose :**

Vu les statuts du SMBAA approuvés par délibération n°2018-26 du Conseil Syndical du 17 octobre 2018 ;

Vu la délibération du 08 mars 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier du SMBAA ;

Vu la délibération du 07 février 2024 qui supprime les Autorisations d'Engagement (AE) et qui maintient les Autorisations de Programmes (AP) ;

Vu le rapport d'Orientations Budgétaires 2025 ;

Vu la délibération n°2025\_CS\_03 prenant acte d'Orientations Budgétaires 2025 qui prévoit :

- Un budget principal au titre des compétences associées à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, à la préservation et à la restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques, ainsi qu'à la prévention des inondations sur le périmètre du bassin versant de l'Authion ;
- Un budget annexe au titre de la compétence 2.2.2.3 dite « RSTRI ».

A partir de ces orientations et des besoins recensés, il a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à l'approbation du conseil syndical. Le budget détaillé est en annexe.

Pour mémoire, le budget du SMBAA s'établit en un budget principal et un budget annexe dit « RSTRI », consécutif à la délibération du 19 décembre 2018.

Vu la délibération 2024\_CS\_21 adoptant une hausse des cotisations dès 2025 des EPCI membres au titre de l'exercice des compétences obligatoires (budget général),

	Cotisations 2025 Budget général	Cotisations 2025 Budget Annexe RSTRI
<b>ENVELOPPE BUDGETAIRE</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>450 000,00 €</b>

## BUDGET GENERAL

Le budget reste ventilé sur les trois services au territoire :

GEMA : gestion des milieux aquatiques, cœur historique du syndicat

La ventilation en commissions géographiques a été reprise en fonctionnement « Entretien Voies et réseaux » (chapitre 615232), aux études et recherches (chapitre 617) pour une meilleure lisibilité. Cette répartition sert toujours d'assise à la construction du budget du syndicat.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux et ses études associés

RESSOURCE EN EAU : programme de reconquête de la quantité et de la qualité

Le Président présente le projet de budget primitif 2025 qui s'établit comme suit :

Projet BP 2025	Dépenses	Recettes	Balance
INVESTISSEMENT	344 035.00 €	506 885.27 €	<b>162 850.27 €</b>
FONCTIONNEMENT	4 816 067.00 €	5 104 006.57 €	<b>287 939.57 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>5 160 102.00 €</b>	<b>5 610 891.84 €</b>	<b>450 789.84 €</b>

## BUDGET ANNEXE RSTRI

Le Réseau Stratégique à Risques d'Inondations dit « RSTRI » construit dans sa configuration actuelle dans le cadre du projet « Pisani » des années 70 constitue le patrimoine de la collectivité.

Le budget annexe s'articule donc autour de 3 axes :

Le broyage

La gestion et l'entretien des ouvrages hydrauliques

Les études et travaux sur les cours d'eau, canaux et fossés prioritaires

Projet BP 2025	Dépenses	Recettes	Balance
FONCTIONNEMENT	516 839.92 €	691 710.08 €	<b>174 870.16 €</b>
INVESTISSEMENT	459 181.99 €	459 181.99 €	<b>0.00 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL</b>	<b>976 021.91 €</b>	<b>1 150 892.07 €</b>	<b>174 870.16 €</b>

Des membres du Conseil syndical posent la question de l'inscription budgétaire des études et travaux en section de fonctionnement sur le budget principal. Le Président donne la parole à Arnaud DECAS qui précise que cette méthodologie relève d'une décision du Service de Gestion Comptable. Ceci explique la forte diminution des dépenses et recettes en section d'investissement depuis 3 ans.

Il est également posé la question de la récupération de la FCTVA sur ces projets. Le Président précise qu'à l'exception des financements de l'État et de l'Europe qui se font sur le HT, les autres partenaires apportent un financement sur le TTC, induisant une attestation pour chaque dossier de non-récupération de la FCTVA afin de garantir un autofinancement de 20%.

### ***Après concertation, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :***

- **D'adopter le budget primitif 2025 du budget général et du budget annexe présenté ;**
- **De l'autoriser à engager les démarches règlementaires et comptables au titre du budget ;**
- **De l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.**

## **POINT N° 9 – DELIBERATION 2025\_CS\_13 : ADOPTION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS**

### ***Le Président expose :***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération du 15 juin 2022 relative à la mise en place de la nomenclature comptable M57 à compter du 01 janvier 2023 ;

Vu la délibération du 08 mars 2023 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier ;

Considérant que lors du Conseil Syndical du 15 juin 2022 le SMBAA a décidé de mettre en place la nomenclature comptable M57 de manière anticipée à compter du 01 janvier 2023 et que par ce biais la collectivité a anticipé d'une année la généralisation de ce nouveau référentiel comptable prévue au 01 janvier 2024 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil Syndical de déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections excepté le chapitre 012, exclusion des dépenses de personnel ;

Considérant que le président informera le conseil syndical de ces mouvements de crédits lors sa plus proche séance ;

Le Président précise, qu'outre l'information faite à chaque conseil syndical sur les mouvements de crédits, il y a également une information faite sur la contractualisation des différents marchés publics.

***Après concertation, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :***

- **De l'autoriser dans le cadre de l'exécution budgétaire 2025 à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.**
- **De s'engager à informer le conseil syndical de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance ou des comptes administratifs.**
- **D'autoriser le président à signer tout document s'y rapportant**

#### **POINT N°10 : INFORMATION : POINT D'AVANCEMENT « AUDIT » INTERNE RSTRI**

Il est rappelé le contexte ayant induit le lancement d'un audit interne sur le budget annexe RSTRI. Des échanges ont lieu entre les membres du Conseil Syndical sur les contours de cet audit et l'implication, entre autre, des services de l'État sur le Domaine Public Fluvial Authion. Une rencontre technique a eu lieu, les contours d'interventions des services de l'État sembleraient se limiter à l'enlèvement d'embâcles et de carcasses de voitures.

Une rencontre entre les EPCI, le SMBAA et le SYDEVA va être organisée courant juin pour exposer la démarche.

#### **POINT N°11 : INFORMATION : AVANCEMENT DU PROJET « LIFE » RIVEROLLE**

Un point d'étape est fait sur l'avancement du projet Riverolle et les problématiques rencontrées (marché infructueux, difficulté d'harmonisation de financements des postes avec l'AELB). Le Président précise toutefois que des offres technico-financières ajustées sont parvenues, induisant un retard de deux mois sur l'étude.

**POINT N°12 : INFORMATION : TRAVAUX DE RESTAURATION DU COUASNON À BEAUFORT-EN-ANJOU**

Monsieur Franck RABOUAN, Vice-Président de la commission Couasnon-Aulnaies rappelle le contexte des travaux et les diverses vidéos réalisés. Il s'agit là de la dernière vidéo sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 20 h 00